



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 28 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et huit avril, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Benoît HUMBERT, Maire.

Etaient présents : Benoît HUMBERT, Alain BODET, Stéphane DEVAUX, DEPREZ Amelie, MICHEL Fabrice, OCHS Valérie, THOMAS Brigitte, BOUARROUDJ Quentin, REUMONT Floriane, GROSJEAN Florine, WOJCIK Éric, CHAOMLEFFEL Marie, Fabrice Jean MICHEL, Gerard MERCURIALI.

Etaient excusés : SORIANO Remi donnant procuration à Madame GROSJEAN Florine

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Stéphane DEVAUX

❖ Comptes de Gestion 2025

Commune

→ DE2026 - 18 : Vote du compte de gestion du budget principal Commune 2025

Après examen du compte de gestion 2025, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme HAUSS Florence à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

❖ Comptes Administratifs 2025

Commune

→ DE2026 - 19 : Vote du compte administratif du budget principal 2025

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2025 de la Commune :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 532 498.85 € prévus pour 471 357.62€ de réalisés
- Recettes : 562 576.70 € prévus pour 590575.81 € de réalisés

Soit un excédent de fonctionnement de : 119 218.19€

Section Investissement :

- Dépenses : 1 377 466.35 € de prévus pour 197 462.53 € de réalisés
- Recettes : 1 418 246.35 € de prévus pour 15 144.81 € de réalisés

Soit un déficit d'investissement de -182 318.53 €



Résultat de clôture de l'exercice :
Investissement : - 182 318.53 €
Fonctionnement : 119 218.19 €
Résultat global : - 63 100.34 €

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur BODET Alain, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif 2025.

❖ **Affectations des résultats 2025**

Commune

→ **DE2026-20 : Affectation des résultats 2025 Budget principal Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît HUMBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat d'investissement 2025 : -182 318.53€
Déficit investissement 2024 = -398 797.38 € (effectuer sur le 1068 en septembre 2025)

Résultat de fonctionnement 2025 : 119 218.19 €
Excédent de fonctionnement 2024 : 64 807.32 €

Déficit d'investissement cumulé : - 182 318.53 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 119 218.19 €

Besoin de financement : - 182 318.53 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Déficit d'investissement reporté : - 182 318.53 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : - 63 100.34 €
Excédent de fonctionnement reporté : 119 218.19 €

❖ **Vote des taux d'imposition 2026**

→ **DE2026 – 21 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu de l'augmentation de la base d'imposition de la taxe foncière bâtie Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Le Conseil municipal,



Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité – 1 abstention

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.77 %

Charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

❖ **Budgets Primitifs 2026**

Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la Commune.

→ **DE2026 – 22 : *Vote du budget primitif 2026 – budget principal – Commune***

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2026 pour la Commune de Combles-en-Barrois :

Investissement :

Dépenses : 845 124 €

Recettes : 845 124 €

Fonctionnement :

Dépenses : 457 825 €

Recettes : 579 960 €

❖ **Comptes de Gestion 2025**

Télédistribution

→ **DE2026 – 23 : *Vote du compte de gestion du budget annexe Télédistribution 2025***

Après examen du compte de gestion 2025 Télédistribution, le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme HAUSS Florence à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2025 Télédistribution, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

❖ **Comptes Administratifs 2025**

Télédistribution

→ **DE2026 – 24 : *Vote du compte administratif du budget télédistribution 2025***



Monsieur le Maire présente le compte administratif 2025 de la Télédistribution :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 3 635 € prévus pour 1 993.16€ de réalisés
- Recettes : 28 826.25 € prévus pour 5 945 € de réalisés

Soit un excédent de fonctionnement de : 3 951.84 €

Section Investissement :

- Dépenses : 1 698.50 € de prévus pour 0 € de réalisés
- Recettes : 1 698.50 € de prévus pour 0 € de réalisés

Soit un déficit d'investissement de 0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0 €
Fonctionnement : 3 951.84 €
Résultat global : 3 951.84€

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur BODET Alain, doyen du Conseil Municipal et se retire pour laisser le Conseil Municipal voter le Compte Administratif 2025.

❖ Affectations des résultats 2025

Télédistribution

→ DE2026 - 25 : Affectation des résultats 2025 Budget annexe Télédistribution

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît HUMBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat d'investissement 2025 : 0 €
Excédent investissement 2024 = 0 €

Résultat de fonctionnement 2025 : 3 951.84 €
Excédent de fonctionnement 2024 : 22 826.25 €

Déficit d'investissement cumulé : 0 €

Excédent de fonctionnement cumulé : $3\,951.84 + 22\,826.25 = 26\,778.09$ €

Besoin de financement : 0 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Déficit d'investissement reporté : 0 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 698.50 €
Excédent de fonctionnement reporté : 26 778.09 €

❖ Budgets Primitifs 2026

Télédistribution

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la Télédistribution.

→ **DE2026 – 26 : Vote du budget primitif 2026 – budget annexe – Télédistribution**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2026 de la Télédistribution :

Investissement :

Dépenses : 1 699 €

Recettes : 1 699€

Fonctionnement :

Dépenses : 3 635.00 €

Recettes : 28 826 €

❖ Fongibilité des crédits

→ **DE2026 – 27 : Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits – Budget principal - Commune**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montants des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.



❖ **Commission Communale des impôts directs**

Monsieur le Maire propose une liste éventuel au conseil municipal pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

→ **DE2026 - 28 : Délibération de constitution de la commission communale des impôts directs**

Le conseil municipal décide de nommer les membres inscrits à l'annexe jointe.

❖ **Demande de subventions**

Proxi Marché

→ **DE2026 – 29 : Subvention**

Monsieur le Maire présente la situation du magasin de proximité de la commune. La commune avait autorisé une subvention au mois de janvier 2026 de 8000 € pour aider le Proxi Marché.

Considérant l'importance pour notre commune de la pérennisation de notre unique commerce multiservice, il a été décidé d'une seconde subvention de 8000€ également.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 8 000€ à SAS Proxi Marché.

Le dossier de demande de subvention du Golf est présenté

→ **DE2026 – 30 : Subvention**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention de l'Association du Golf qui s'élève à 1 200 € pour les projets de Golf pour tous à Combles-en-Barrois au titre de l'année 2026.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 1 200 € à l'Association du Golf de Combles-en-Barrois

❖ **Les Vac's au Ciné**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention adressée par le cinéma Confluences de Bar-le-Duc.

Le Conseil Municipal décide valider l'opération et décide d'accorder 2 bons/enfant pour les vacances scolaires d'été puis 1 bon/enfant pour chaque période de vacances scolaires 2026/2027.

Les bons seront donnés aux enfants de 3 à 17 ans scolarisés et/ou domiciliés sur la Commune sur présentation de justificatifs : livret de famille et attestation de domicile.

Les bons seront à retirés en mairie.

→ **DE2026 – 31 : Opération « Les Vac's au ciné »**

Dans le cadre de la promotion des arts audiovisuels et pour permettre la pratique des activités culturelles autonome dès le plus jeune âge, la Commune de Combles-en-Barrois souhaite participer à l'opération « les Vac's au Ciné ».


Le cinéma Confluences de Bar-le-Duc met en place un tarif préférentiel de 4€ par place, sur lequel la Mairie s'engage à prendre à sa charge 50% soit 2 €.

Le partenariat entre la commune et le cinéma sera défini par convention.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 28 mai 2026

Le secrétaire de séance



S. DEVAUX

Le Maire

